RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2018

Communauté de communes de l'Aillantais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS

9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON

Tél. 03 86 63 38 57
environnement@ccaillantais.fr

SOMMAIRE :

A. Les indicateurs techniques : 1
1. Le territoire desservi : 1
1.1 Le périmètre : 1
1.2 L'organisation : 1
2. La collecte : 2
2.1 Population desservie : 2
2.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte : 2
2.2.1 L'organisation : 2
2.2.2 Les quantités collectées : 3
2.3 La collecte sélective des déchets recyclables : 4
2.3.1 L'organisation : 4
2.3.2 Les quantités collectées de corps plats et corps creux : 4
2.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre : 5
2.4 La collecte en déchèterie : 5
2.4.1 La déchèterie de Guerchy : 5
2.4.2 Les déchèteries du Toucycois : 7
2.4.3 La déchèterie de Charny : 7
2.4.4 Le bilan des tonnages collectés : 8
2.4.5 La fréquentation déchèterie de Guerchy : 12
2.5 Comparaison des tonnages : 13
3. Le traitement : 13
3.1 La localisation des unités de traitement : 13
3.1.1 Les ordures ménagères résiduelles : 13
3.1.2 Les déchets recyclables : 13
3.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy : 15
3.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités : 16
4. La redevance incitative : 17
4.1 Le nombre de bacs mis en place : 17
4.2 La grille tarifaire 2018 : 18
B. Les indicateurs financiers : 18
1. Les modalités d'exploitation du service d'élimination : 18
2. Le bilan annuel des coûts : 19
2.1 Les principales dépenses du service : 19
2.2 Les principales recettes du service : 19
2.3 Calcul des différents coûts : 20
2.4 Comparaison avec les années précédentes : 21
2.5 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2014) : 21
C. La communication 21
1. La communication grand public 21
2. La communication auprès des scolaires 21
ANNEXES 22

A. Les indicateurs techniques :

1. *Le territoire desservi :*

1.1 Le périmètre :

La communauté de communes de l'Aillantais (CCA) regroupe 13 communes en 2018, à savoir :

- ✓ Chassy
- ✓ Fleury-la-Vallée
- ✓ La Ferté-Loupière
- ✓ Les Ormes
- ✓ Le Val d'Ocre
- ✓ Merry-la-Vallée
- ✓ Montholon
- ✓ Poilly-sur-Tholon
- ✓ Saint-Maurice-le-Vieil
- ✓ Saint-Maurice-Thizouaille
- ✓ Senan
- ✓ Sommecaise
- ✓ Valravillon

Carte : Territoire de la CCA

1.2 L'organisation :

La CCA exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2012 est la première année de facturation de la redevance incitative.

Depuis le deuxième trimestre 2017 :

La collecte des ordures ménagères est effectuée, en porte à porte, une fois tous les 15 jours.
La collecte des déchets recyclables (hors verre) est effectuée en porte à porte tous les 15 jours.
La collecte du verre est effectuée en apport volontaire environ une fois toutes les trois semaines.

2. *La collecte :*

2.1 Population desservie :

Communes	Communes déléguées	Nombre d'habitants (population totale INSEE 2018)
CHASSY		474
FLEURY-LA-VALLÉE		1 142
LA FERTE-LOUPIERE		514
LES ORMES		328
LE VAL D'OCRE	SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF	597
	SAINT MARTIN SUR OCRE	
MERRY-LA-VALLÉE		395
MONTHOLON	AILLANT-SUR-THOLON	2 973
	CHAMPVALLON	
	VILLIERS-SUR-THOLON	
	VOLGRE	
POILLY-SUR-THOLON		718
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL		370
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE		265
SENAN		757
SOMMECAISE		370
VALRAVILLON	GUERCHY	1 782
	LADUZ	
	NEUILLY	
	VILLEMER	
TOTAL		10 685

2.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte :

2.2.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED. La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours. Afin d'assurer le service, une benne est affectée à la collecte.

En cas de nécessité, une benne à ordures ménagères de secours est présente sur le site de Volgré, route de Montargis.

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LUNDI	Chassy	La Ferté Loupière
	Les Ormes	Sommecaise
	Villiers-sur-Tholon	
MARDI	Merry-la-Vallée	Champvallon
	Le Val d'Ocre	Poilly-sur-Tholon
	Saint-Maurice-le-Vieil	Saint-Maurice-Thizouaille
MERCREDI	Guerchy	Fleury-la-Vallée
	Neuilly	Laduz
	Villemer	
JEUDI	Volgré	Aillant-sur-Tholon
	Senan	

2.2.2 Les quantités collectées :

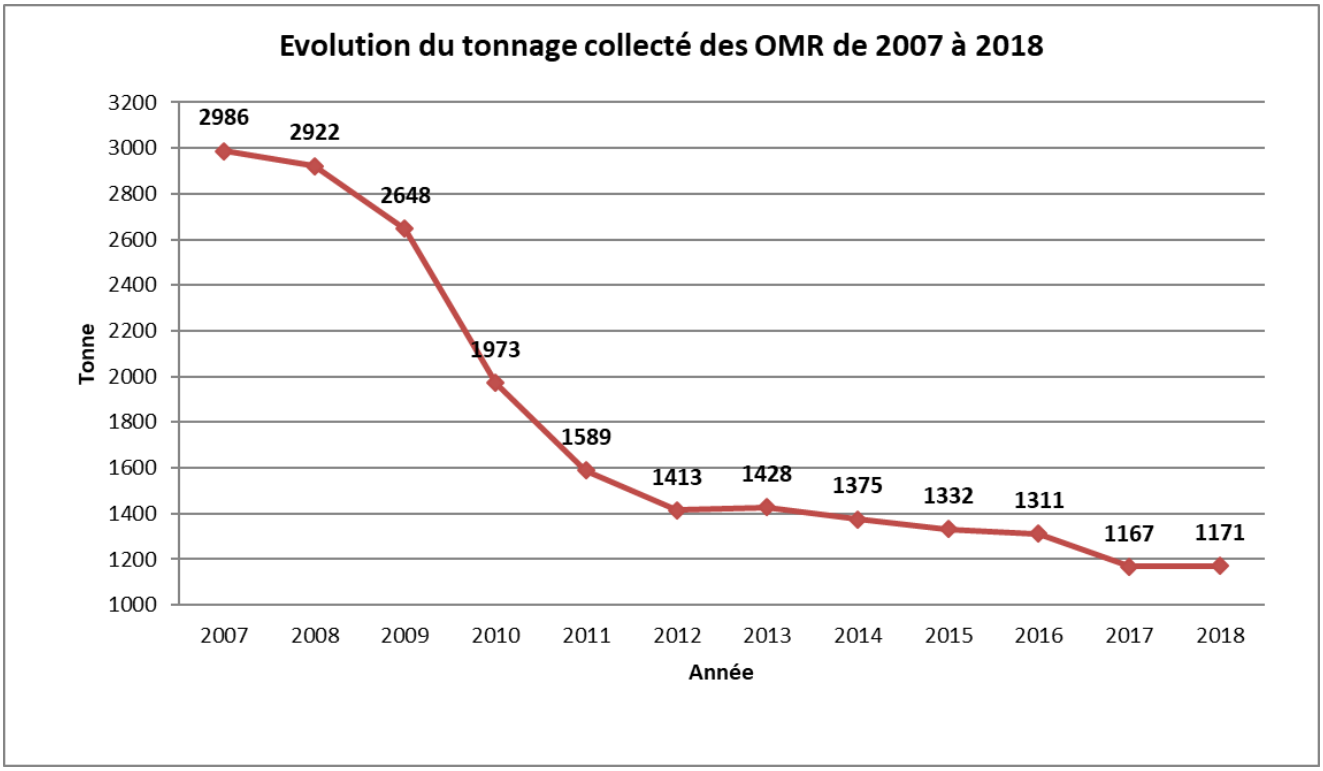

La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2018 est de 109,6 kg/hab. C'est la première fois que depuis 2013, le tonnage des ordures ménagères stagne.

<u>Regard sur la saisonnalité des quantités collectées :</u>

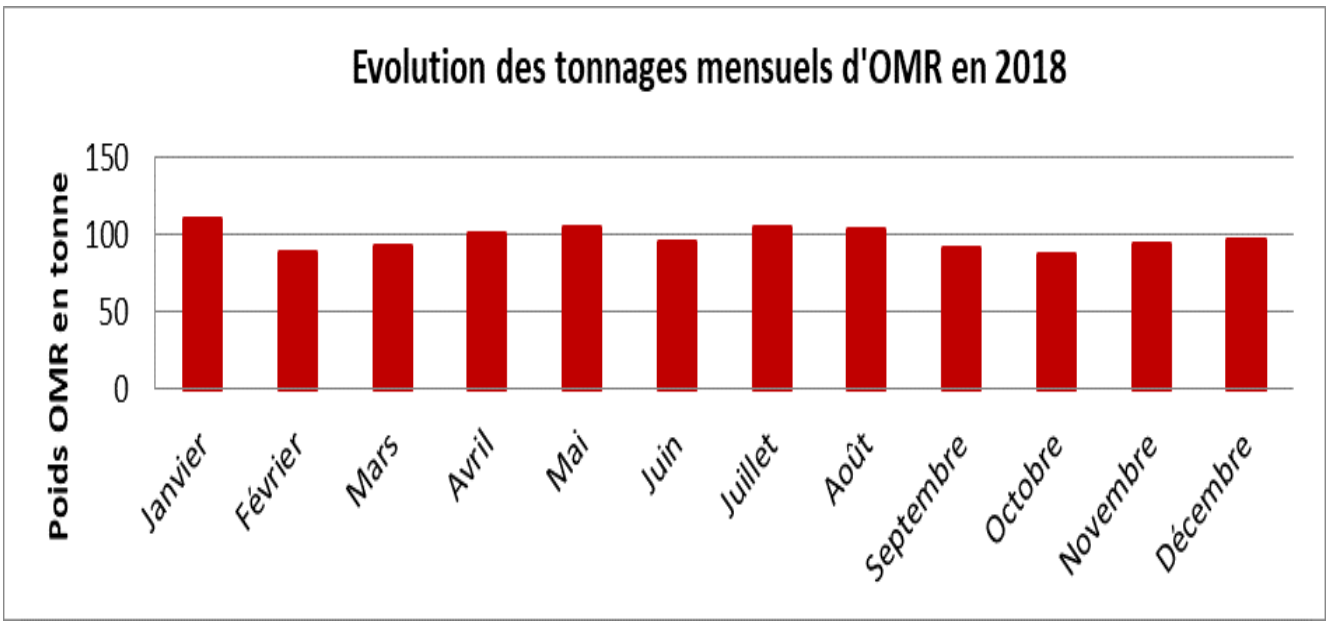

Nous observons qu'il n'y a pas d'impact des saisons sur la production des ordures ménagères résiduelles.

2.3 La collecte sélective des déchets recyclables :

2.3.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED. La fréquence de collecte des déchets recyclables (hors verre) est d'une fois tous les 15 jours, le verre reste lui collecté en apport volontaire environ une fois toutes les trois semaines.

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LUNDI	Chassy	La Ferté Loupière
	Les Ormes	Sommecaise
	Villiers-sur-Tholon	
MARDI	Merry-la-Vallée	Champvallon
	Le Val d'Ocre	Poilly-sur-Tholon
	Saint-Maurice-le-Vieil	Saint-Maurice-Thizouaille
MERCREDI	Guerchy	Fleury-la-Vallée
	Neuilly	Laduz
	Villemer	
JEUDI	Volgré	Aillant-sur-Tholon
	Senan	

2.3.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats :

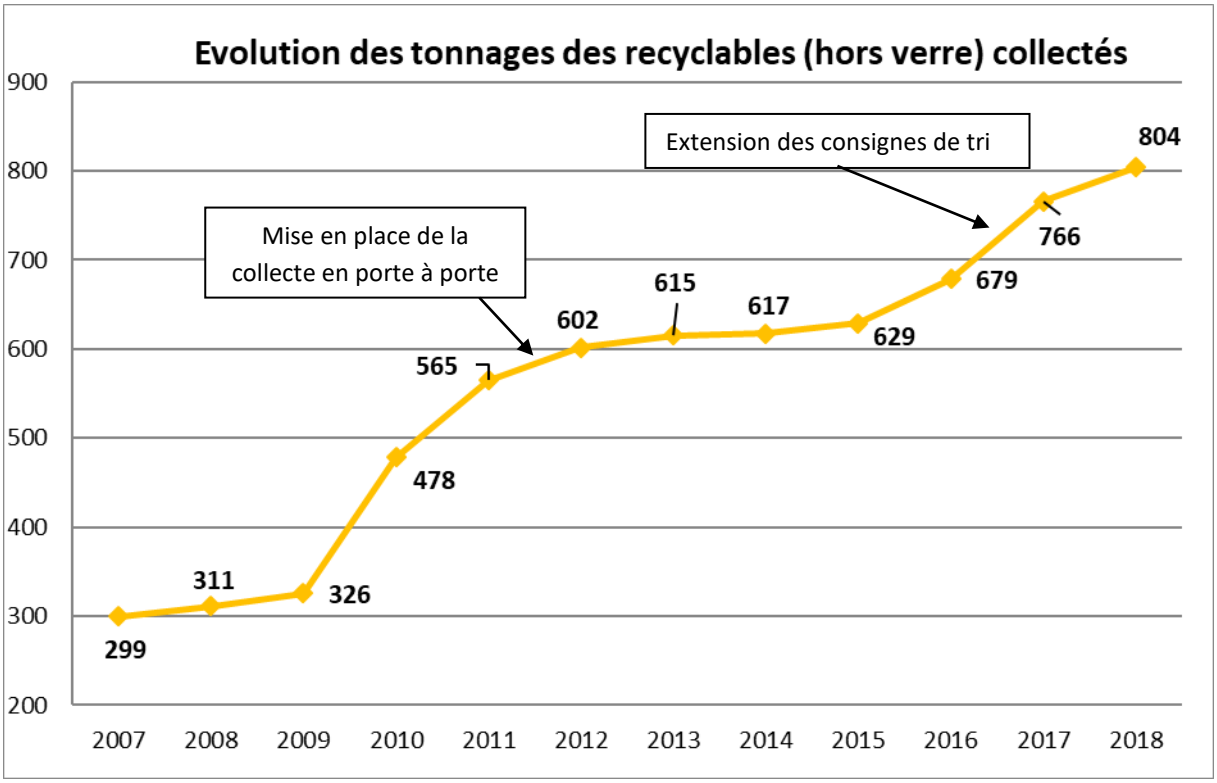

Le tonnage de collecte des déchets recyclables (hors verre) a augmenté de 169 % de 2007 à 2018, avec une augmentation de 5 % entre 2017 et 2018. La collecte des déchets recyclables (hors verre) représente 75,3 kg/hab.

2.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre :

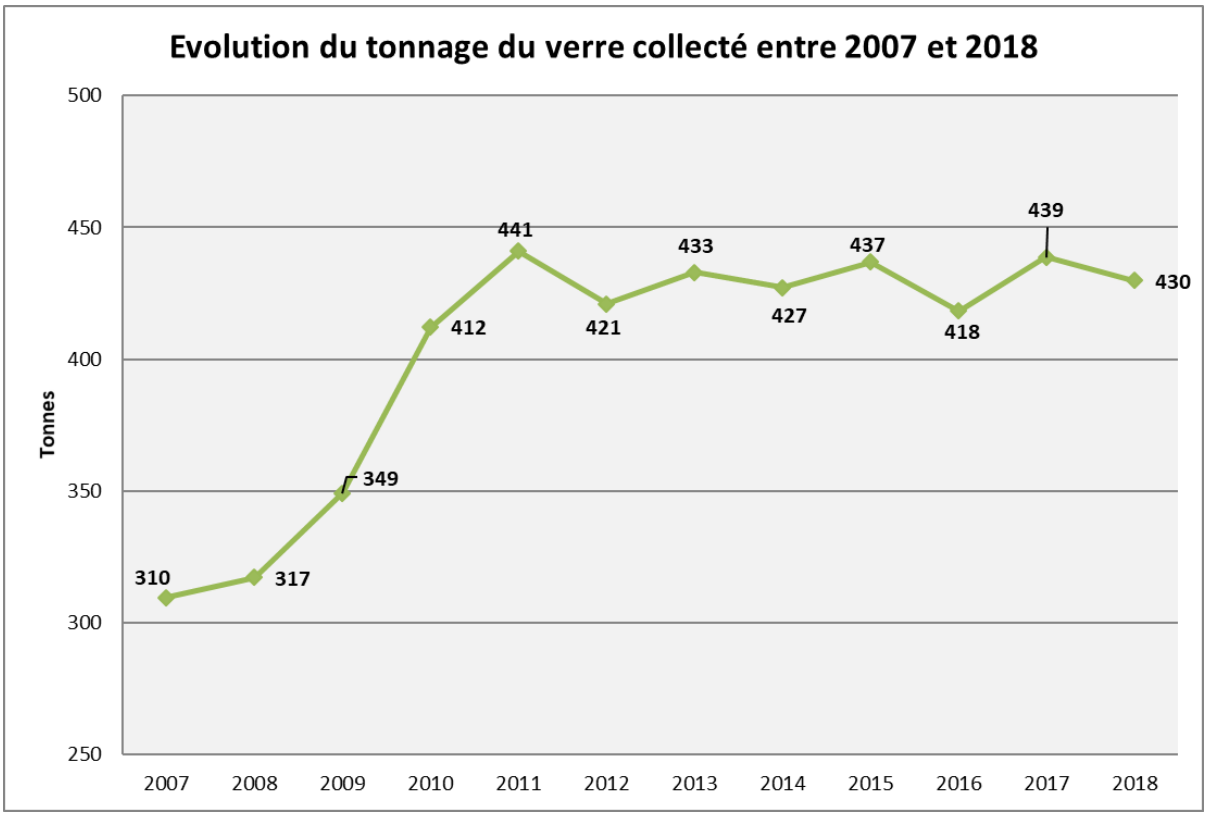

Le tonnage du verre a augmenté de 39 % entre 2007 et 2018, avec une diminution de 2 % entre 2017 et 2018. La collecte du verre représente 40,2 kg/hab.
Nous avons procédé au renouvellement de 8 colonnes à verre sur notre territoire.

2.4 La collecte en déchèterie :

Depuis le 1er janvier 2009, les habitants des communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil et de Saint-Maurice-Thizouaille ont accès aux déchèteries de Toucy et Pourrain. De la même manière, les habitants de Sommecaise et de la Ferté-Loupière ont accès à la déchèterie de Charny.
La gestion des déchèteries a été reprise par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre.

2.4.1 La déchèterie de Guerchy :

La déchèterie intercommunale de la communauté de communes de l'Aillantais est située sur la commune de Valravillon au lieu-dit « digne chien » sur la RD 14.

Des travaux d'agrandissement et de mises aux normes ont eu lieu sur notre site de la déchèterie en 2016/2017. Les travaux se sont terminés en juillet 2017.

Les travaux d'agrandissement et d'optimisation avaient pour objectifs :

- D'apporter des adaptations aux installations existantes afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement de la déchèterie et de permettre la mise en place des nouvelles filières de valorisation (bois, pneu, mobilier…).
- De permettre la mise en conformité réglementaire du site par l'ajout de dispositifs antichute devant les bennes.
- De veiller à la sécurité des biens, des personnes et des matériaux dans l'enceinte de la déchèterie (protection contre le vol et les dégradations) : mise en place d'un système de vidéosurveillance et d'une clôture active.
- De différencier les voies d'accès des usagers et des prestataires en charges de la collecte des bennes.
- D'adapter et de développer la signalétique des accès et des bennes.

La déchèterie d'une superficie de 4547 m^2 comprend les éléments suivants :

- 8 emplacements de bennes à quai + 1 emplacement hors quai,
- Un container pour les pneumatiques,
- Des bornes de collecte pour : le verre, le textile et les huiles minérales,
- Une plateforme de 650 m^2 pour le stockage et broyage des déchets verts,
- Un local pour les gardiens,
- Un local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Un local pour la ressourcerie,
- Un local pour les déchets diffus spécifiques des ménages,

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Déchèterie de Guerchy Route départementale 14 - lieu-dit Digne Chien Guerchy - 89113VALRAVILLON
Période estivale : Du 1er avril au 30 septembre	Lundi et vendredi : 13h30-18h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
Période hivernale : Du 1er octobre au 31 mars	Lundi et vendredi : 13h30-17h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

2.4.2 Les déchèteries du Toucycois :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de TOUCY Zone d'activités Les « Hâtes du Vernoy » Tél. 06 87 13 00 21	Déchèterie de POURRAIN Lieu-dit « Les Champs Blancs » Tél : 03 86 41 02 94
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi, Jeudi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mercredi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi: 9h00-12h00	Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi et Mercredi : 14h00-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00	Mardi et Vendredi 14h00-17h00 Mercredi 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

2.4.3 La déchèterie de Charny :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Charny Zone Artisanale Sud Tél : 03.86.63.69.76
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

2.4.4 Le bilan des tonnages collectés :

En 2015, nous avons eu la mise en place d'un nouvel eco-organisme : ECODDS. Cet éco-organisme prend en charge certains déchets diffus spécifiques (DDS) des particuliers. Nous avons donc dorénavant deux filières pour les déchets dangereux : les déchets diffus spécifiques ECODDS et hors ECODDS.
Pour rappel, en juillet 2017, nous avons mis en place sur la déchèterie de Guerchy la benne Eco-mobilier.

Les quantités collectées sur la déchèterie de Guerchy :

BILAN 2018 : déchèterie de Guerchy		2018	% du poids
Ferraille		115,96	4,77%
Cartons		62,1	2,55%
Végétaux	Benne	280	11,51%
	Plateforme	404,64	16,64%
DNR[1]		501,64	20,63%
Bois		222,24	9,14%
Gravats		514,36	21,15%
ECOMOBILIER		185,24	7,62%
DDS[2] HORS ECO DDS		18,463	0,76%
DDS ECODDS		17,369	0,71%
DEEE[3]		100,787	4,14%
Pneus		8,183	0,34%
Piles		1,039	0,04%
Textiles		10,73	0,44%
TOTAL		2432,021	100,00%

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants
[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)
[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

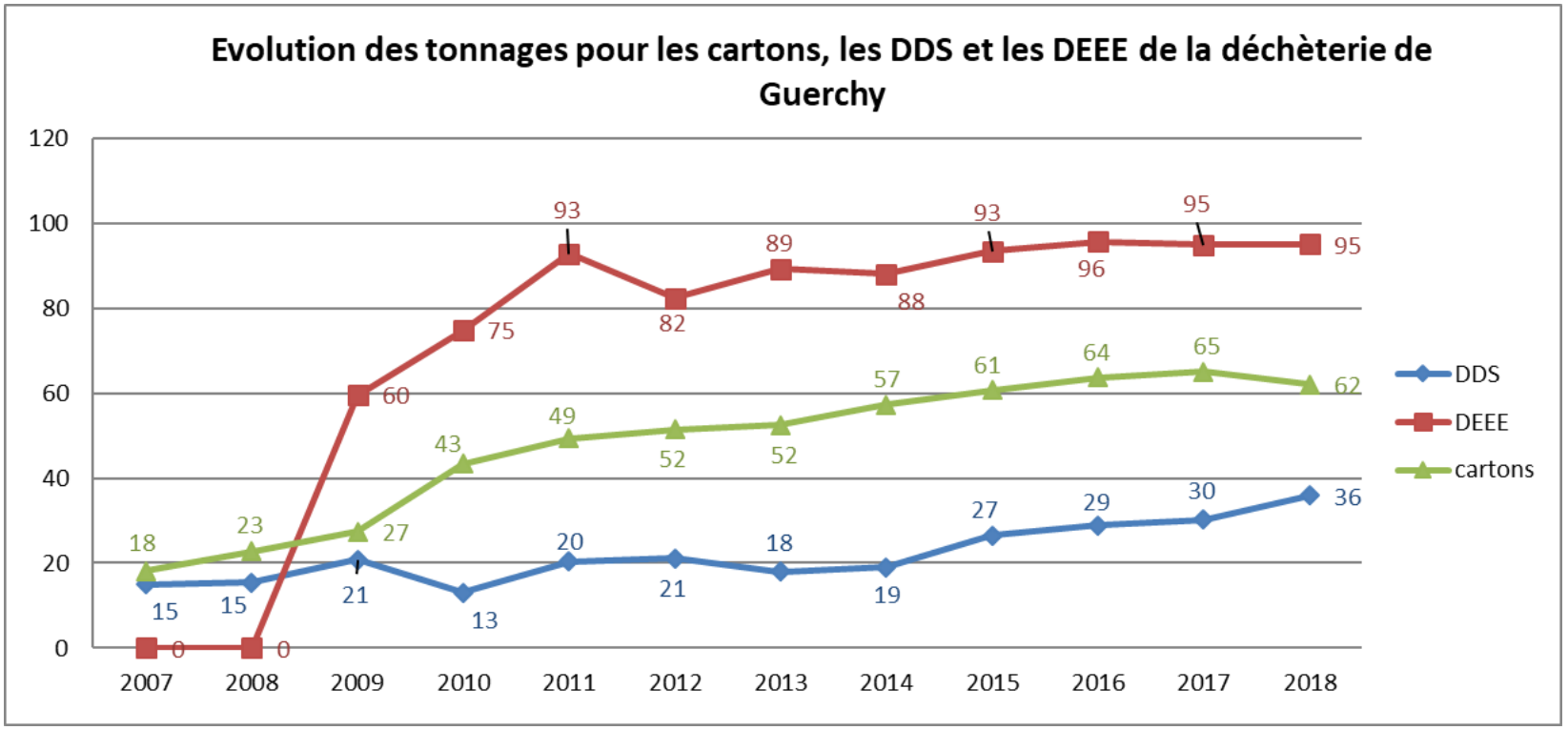

L'examen des tonnages collectés en déchèterie en 2018 met en lumière les faits suivants :

- Une augmentation importante des déchets dangereux (+ 18,4 %) par rapport à 2017.

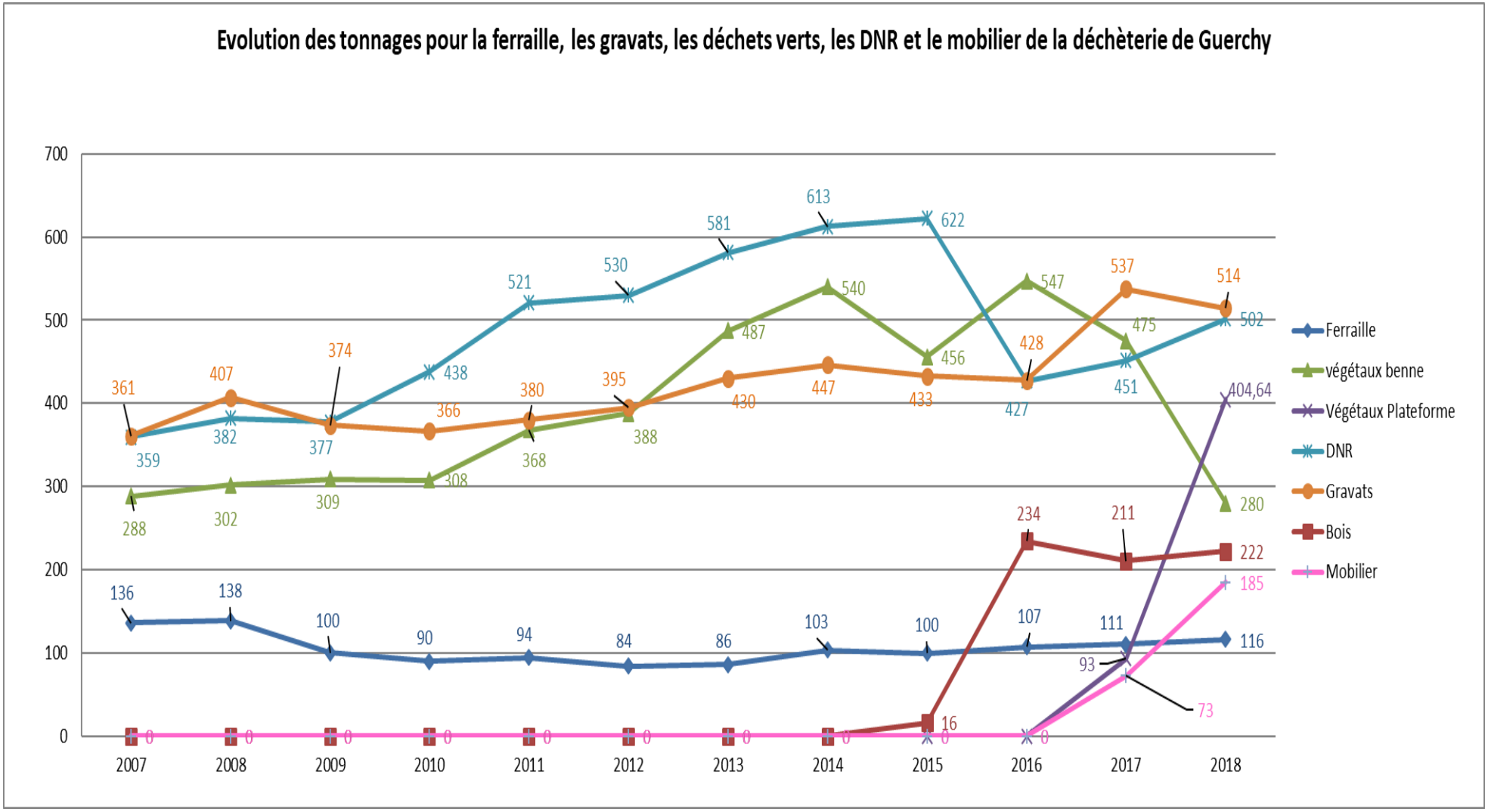

L'examen des tonnages collectés en déchèterie met en lumière les faits suivants :

En 2018, les quantités apportées à la déchèterie de Guerchy ont augmenté de près de 13 % par rapport à 2017. Nous pouvons noter :

- Une augmentation importante des déchets verts (+ 20,6 %), des DNR (+ 11,1%), du mobilier (+ 155 %) et des pneumatiques (+26%).

Pour le mobilier et les pneumatiques l'augmentation est due au fait que ces filières ont été mises en place récemment.

- Une augmentation de la ferraille (+ 4,7 %), du bois (+5,4%).
- Une diminution des cartons (- 4,4 %), des gravats (-4.3%).

Les quantités collectées sur les déchèteries de Toucy et de Pourrain pour les communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil :

Tonnage pour l'Aillantais sur les déchèteries du Toucy et de Pourrain*	
Bilan 2018	Quantité en tonnes
Ferraille	36,4
Encombrants	103,3
Bois	62,51
Mobilier	11,43
Déchets Verts	95,5
Cartons	15,5
Gravats	88,9
DDS HORS ECO	2,9
DDS ECO	2,82
D3E	18,2
Placo	9,9
Piles	0,18
Textiles	2,48
Pneumatiques	2,32
TOTAL	**450,1**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants

Suite à un incident technique la communauté de commune Puisaye Forterre, n'a pas pu nous fournir le nombre de visites de nos communes aux déchèteries de Toucy et Pourrain.

Les quantités collectées sur la déchèterie de Charny pour les communes de la Ferté-Loupière et Sommecaise :

Tonnage pour l'Aillantais sur la déchèterie de Charny*	
Bilan 2018	Quantité en tonnes
Ferraille	24,3
Encombrants	66,6
BOIS	30,93
Mobilier	20,14
Déchets Verts	53,9
Cartons	10,1
Gravats	59,3
DDS HORS ECO	1,6
DDS ECO	2,47
D3E	12,8
Placo	8,83
Piles	0,18
Pneumatiques	1,6
Textiles	2,81
TOTAL	**295,4**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants

Suite à un incident technique la communauté de communes de Puisaye Forterre, n'a pas pu nous fournir le nombre de visites de nos communes à la déchèterie de Charny.

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants
[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)
[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

2.4.5 Fréquentation de la déchèterie de Guerchy :

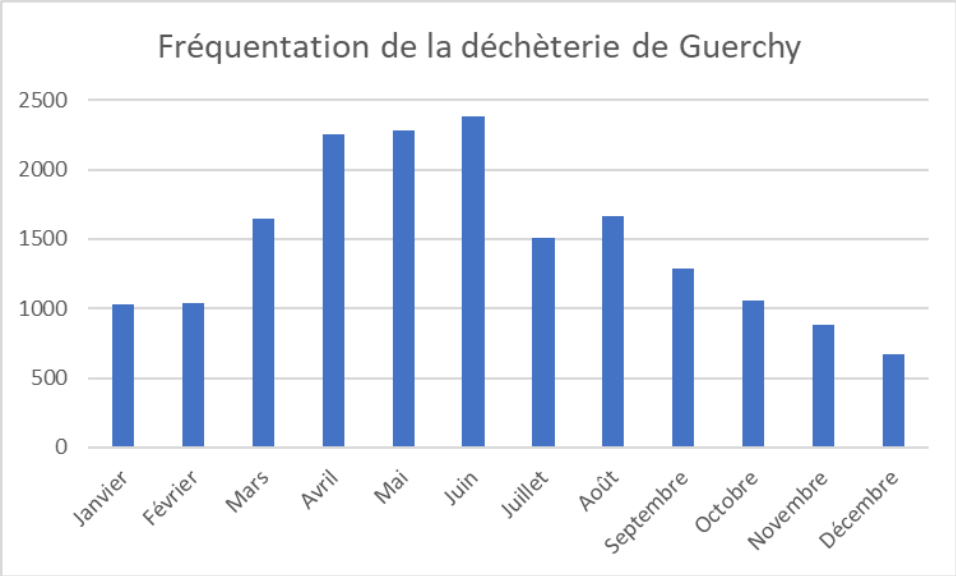

Sur l'année 2018, il y aurait 17 713 visites à la déchèterie de Guerchy. Ces données ne sont pas fiabilisées car des dysfonctionnements sur les ECOPAD ont occasionné des pertes de données. Pour rappel en 2017, nous avions eu 20 748 visites.

Ci-dessous, nous avons la répartition des apports des usagers, même si ces données ne sont pas complètes, elles permettent d'avoir une tendance.

Type de déchet	Nombre d'apport	% des apports
1 - Gravats	2768	5,8%
2 - Bois	3307	6,9%
3 - Mobilier	2528	5,3%
4 - Encombrants	9670	20,2%
5 - Tailles	5062	10,6%
6 - Cartons Bruns	5268	11,0%
7 - Métaux	3745	7,8%
8 - Déchets Verts	4937	10,3%
DDS	3705	7,8%
DEEE	4169	8,7%
Huiles de Friture	93	0,2%
Huiles de Vidange	237	0,5%
Lampes et Néons	249	0,5%
Piles et Accumulateurs	385	0,8%
Plastique - Nespresso	45	0,1%
Pneumatiques	299	0,6%
TLC - Textiles	463	1,0%
Verre	870	1,8%
Total général	47800	100%

2.5 Comparaison des tonnages collectés :

Ci-dessous la comparaison des tonnages de notre Communauté de Communes avec les autres collectivités rurales de France :

Comparaison des tonnages collectés/hab :

	CCA	France*
		Typologie : collectivités rurales
	en kg/hab	en kg/hab
OMR	109,61	206,46
Recyclables (hors verre)	75,30	45,91
Verre	40,20	36,73
Déchèterie	298,60	265,65
Déchets ménagers et assimilés DMA	523,71	554,75

*dernières données ADEME 2015

3. *Le traitement* :

3.1 La localisation des unités de traitement :

3.1.1 Les ordures ménagères résiduelles :

Les ordures ménagères résiduelles de la CCA, collectées en porte à porte, sont traitées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Duchy à Saint-Florentin gérée par la société COVED.

3.1.2 Les déchets recyclables :

Les déchets recyclables (hors verre), collectés en porte à porte, sont envoyés au centre de tri SOREPAR à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux filières de recyclage appropriées. Le verre est déposé sur le centre de tri de SOREPAR puis acheminé au centre de recyclage.

Matériaux	Filière	Société
Plastique	Recyclage	COVED
Aluminium		COVED
Acier		COVED
Carton		COVED
Papier		Norske Skog Golbey
Verre		Saint Gobain

Il est à rappeler que les **tonnes collectées ≠ tonnes recyclées.**

En effet, les tonnages recyclés sont les emballages reçus par les recycleurs, c'est-à-dire les tonnages collectés déduction faite des erreurs de tri, des stocks non expédiés et d'une freinte due au tri.

Répartition des tonnes recyclées :

	Tonnes recyclées 2017	Tonnes recyclées 2018	Performance CCA 2017 kg/hab	Performance CCA 2018 kg/hab	GISEMENT
Acier	43,9	33	4,11	3,09	5,333
Aluminium	2,4	2,2	0,22	0,21	1,141
Bouteilles plastiques et pots et barquettes incolores	56,94	39	5,33	3,65	16,816
Bouteilles plastiques et pots et barquettes colorées	10,56	15,92	0,99	1,49	
Pots et barquettes PEHD, PP PS	41,62	23,1	3,90	2,16	
Films plastiques	5,74	10	0,54	0,94	
Cartonnettes	180,42	152,9	16,89	14,31	13,949
Briques alimentaires	14	9,78	1,31	0,92	1,31
Journaux	264,3	272,5	24,75	25,50	
Verre	409,72	409,6	38,36	38,33	34,48

		Moyenne des refus de tri	
	2012	6,87%	
	2013	9,43%	
	2014	9%	
	2015	9,04%	
2016	Avant extensions consigne de tri (01/01 au 15/06)	10,03%	
	Après extension des consignes de tri (15/06 au 31/12)	Refus "plastiques"	Refus "ultimes"
		1,77%	7,71%
	2017	3,27%	9,33%
	2018	2,59%	13,42%

Le tableau ci-dessus présente le taux d'erreurs de tri par rapport au tonnage global collecté.

Le pourcentage des refus « plastiques » correspond aux nouvelles résines plastiques collectées conformément à l'extension des consignes de tri mais non recyclables actuellement.

Le pourcentage de refus « ultimes » correspond aux autres refus. Nous retrouvons ici par exemple : du textile, du verre, des emballages contenant des restes alimentaires, des objets (jouets, tube PVC, pèse personne, vaisselle en porcelaine, abat-jour...), des déchets verts…

3.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy :

Déchèterie	Type de traitement	Société	Lieu de traitement
Ferraille	Recyclage	Shamrock	Joigny (89)
Carton	Recyclage	Sorepar	Ormoy (89)
Végétaux	Compostage	Vert compost	Saint-Cyr-Les-Colons (89)
Encombrants	Enfouissement	Coved	Saint-Florentin (89)
Gravats	Remblai	SARL GYR	Saint-Florentin (89)
DDS	Incinération	CMS High-Tech	Luigny (28)

3.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités :

Déchets	Mode de collecte	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018
OMR	PAP	1413	1428	1375	1332	1311	1167	1171
Recyclables	PAP	602	615	617	629	679	766	804
Verre	AV	421	433	427	437	418	439	430
Ferraille	Déchèterie	133	129	150	146	160	170	177
Cartons	Déchèterie	71	73	78	80	85	88	88
Végétaux	Benne	494	610	680	588	687	623	429
	Plateforme broyage						93	405
Encombrants	Déchèterie	753	822	861	879	687	626	672
Bois	Déchèterie				16	247	287	316
Mobilier	Déchèterie						93	217
Gravats	Déchèterie	578	580	620	578	556	683	663
Placo	Déchèterie						12	19
DDS hors ECODDS	Déchèterie	29	25	26	14	16	18	23
DDS ECODDS	Déchèterie				19	21	21	23
D3E	Déchèterie	114	120	116	120	128	125	132
Pneumatiques	Déchèterie						10	12
Textiles	Déchèterie							16
Piles	Déchèterie							1
TOTAL		4607,80	4833,22	4949,49	4838,82	4993,72	5219,63	5595,56

Les tonnages de la déchèterie comprennent ceux des déchèteries de Guerchy, du Toucycois et de Charny.

AV : apport volontaire

PAP : porte à porte

La mise en place de la redevance incitative comme mode de facturation n'a pas pour conséquence une diminution du tonnage total de déchets produits mais une redistribution des tonnages entre les différents flux.

Le taux de valorisation de nos déchets est d'environ 60 % (hors gravats).

4. La redevance incitative :

4.1 Le nombre de bacs mis en place :

Nombre de bacs OMR :

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1285	2153	741	768	117	23	44	5131

Nombre de bacs recyclables :

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1434	747	551	240	8	48	3028

Dotation en sacs : 265 foyers sont dotés en sacs

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bacs OMR	4977	5018	5006	5021	5060	5061	5131
Nombre de foyers dotés en sac	210	234	257	254	260	266	265
Nombre de bacs Recyclables	2396	2550	2576	2553	2820	2909	3028

Nous constatons encore une augmentation du nombre de bacs des recyclables mis en place, cela correspond à l'extension des consignes de tri et à l'augmentation du volume des déchets recyclables.

4.2 La grille tarifaire 2018 :

Volume du bac	Part abonnement	Part au volume	Part variable à la levée	Redevance mini 12 levées
80	75,46 €	33,16 €	2,66 €	140,54 €
120	75,46 €	49,75 €	3,19 €	163,52 €
180	75,46 €	74,62 €	3,83 €	196,05 €
240	75,46 €	99,49 €	4,6 €	230,11 €
360	75,46 €	149,24 €	5,52 €	290,89 €
500	75,46 €	207,28 €	11,65 €	422,54 €
770	75,46 €	319,21 €	17,94 €	609,95 €

Depuis la mise en place de la redevance incitative, en 2012, le montant minimum a diminué d'environ 17%.

B. Les indicateurs financiers :

1. Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement :

	Collecte	Marché d'exploitation
Collecte	Résiduelle	COVED
	Verre	GACHON
	Sélective	SOREPAR/COVED
	Déchèterie	COVED+SITA (FERRAILLE)
Traitement	Résiduelle	COVED
	Verre	SAINT GOBAIN
	Sélective	SOREPAR
	Déchèterie	COVED+SITA (FERRAILLE)

2. Le bilan annuel des coûts :

2.1 Les principales dépenses du service :

Le bilan financier a été établi via la matrice standard d'expression des coûts, outil développé et mis en place par l'ADEME. Cette matrice offre un cadre de restitution adaptable à toutes les collectivités et qui s'appuie sur des règles et des conventions.

Année 2018			FLUX DE DECHETS				Total
Montants en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries*	
Tonnage globlal collecté			1 171	804	430	2 528	4 933
Tonnage collecté de la collectivité			1 171	804	430	2 528	4 933
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	60 133,5	53 245,4	7 516,7	30 159,8	151 055,3
		Charges de prévention	4 135,7	3 618,8	517,0	2 067,9	10 339,3
		TOTAL	64 269,1	56 864,2	8 033,7	32 227,7	161 394,6
	Techniques	Collecte	204 046,8	179 818,1	25 607,4	69 279,6	478 751,9
		Pré-collecte	43 942,9	23 830,0	1 393,6	-	69 166,6
		Collecte	160 103,9	155 988,09 €	24 213,8	69 279,6	409 585,4
		Transit/transport	-	-		63 083,1	63 083,1
		Traitement	99 107,3	158 890,1	-	137 185,5	395 182,9
		Tri/Conditionnement				2 543,6	2 543,6
		Compostage				18 193,8	18 193,8
		Stockage				55 707,1	55 707,1
		Autre valo matiere				17 559,4	17 559,4
		Gestion des inertes				1 584,5	1 584,5
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				41 597,1	41 597,1
		TOTAL	303 154,1	338 708,3	25 607,4	269 548,2	937 017,9
	TOTAL CHARGES		**367 423,18 €**	**395 572,45 €**	**33 641,09 €**	**301 775,83 €**	**1 098 412,55 €**

2.2 Les principales recettes du service :

Montants en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries	TOTAL
Produits	industriels	Ventes de produits et d'énergie		43 789,6	14 118,9	19 304,7	77 213,2
		TOTAL	-	43 789,6	14 118,9	19 304,7	77 213,2
	Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées et Eco-Emballages		233 133,2	3 064,7	17 763,2	253 961,1
	Aides	Aides investissement	3 118,0	542,2	77,5	309,9	4 047,5
		Fonctionnement & communication					-
		Aides à l'emploi	2 792,3	2 062,8		8 631,2	13 486,2
		TOTAL	5 910,3	2 062,8		8 941,0	16 914,1
	TOTAL PRODUITS		**5 910,27 €**	**278 985,52 €**	**17 183,62 €**	**46 008,93 €**	**348 088,34 €**

Soit un taux de couverture de 31,7 % des dépenses.

2.3 Calcul des différents coûts :

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût complet	367 423,18 €	395 572,45 €	33 641,09 €	301 775,83 €	1 098 412,55 €
Coût technique	367 423,18 €	351 782,88 €	19 522,18 €	282 471,09 €	1 021 199,33 €
Coût partagé	367 423,18 €	118 649,69 €	16 457,47 €	264 707,92 €	767 238,26 €
Coût aidé	361 512,91 €	116 044,70 €	16 380,01 €	255 766,90 €	749 704,52 €
Coût aidé (€/tonne)	**308,72 €**	**144,33 €**	**38,09 €**	**101,17 €**	**151,98 €**
Coût aidé (€/habitant)	**33,83 €**	**10,86 €**	**1,53 €**	**23,94 €**	**70,16 €**

- Coût complet : la totalité des charges
- Coût technique : coût complet — vente matériaux
- Coût partagé : coût technique—soutiens
- Coût aidé : coût technique — soutiens — aides

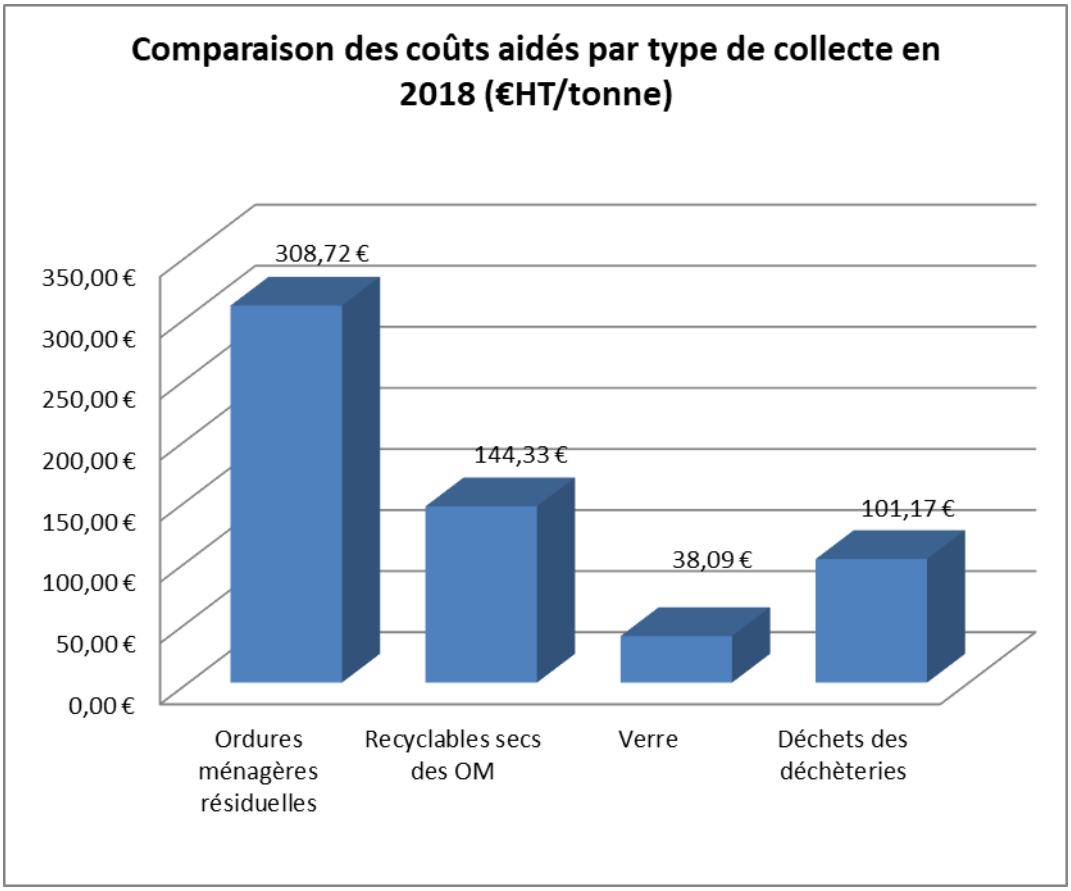

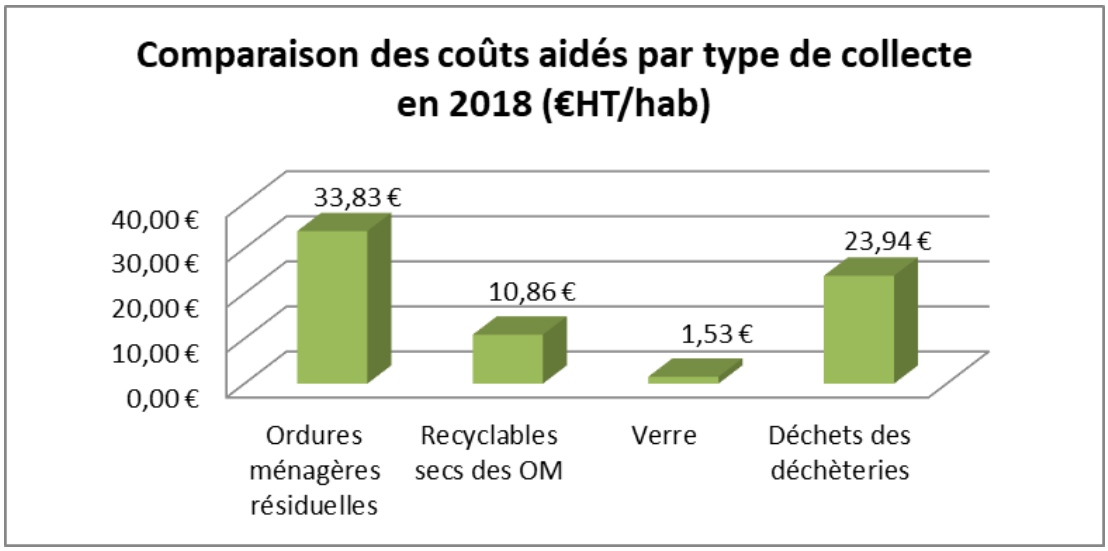

2.4 Comparaison avec les années précédentes :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coût aidé/tonne	167,06 €	168,31 €	176,18 €	175,82 €	173,46 €	176,79 €	147,63 €	156,37 €
Coût aidé/hab	74,72 €	73,90 €	80,89 €	82,27 €	79,30 €	82,76 €	72,09 €	70,16 €

La diminution du coût aidé s'explique par l'entrée en vigueur du nouveau marché de collecte à compter du premier trimestre 2017 et notamment par le passage à une collecte tous les quinze jours des ordures ménagères résiduelles.

2.5 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2014) :

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de **93 € HT par habitant** *(source ADEME : référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets).*

C. La communication :

1. La communication grand public :

- Le planning de collecte pour l'année 2018 a été distribué par les communes en début d'année.
- Chaque facture de redevance incitative a été accompagnée d'un document de communication : explication de la facture, proposition du paiement de la facture en deux fois par prélèvement automatique, la répartition des déchets produits et des erreurs de tri, les horaires de la déchèterie, la réduction des déchets.

2. La communication auprès des scolaires :

Huit animations ont été dispensées aux écoles du territoire de la CCA.

ANNEXES

Liste des annexes :

ANNEXE 1 : Synoptique des déchets. 23

ANNEXE 2 : Prix de reprise des matériaux recyclables collectés en porte à porte. 24

ANNEXE N°1 : SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DÉCHETS

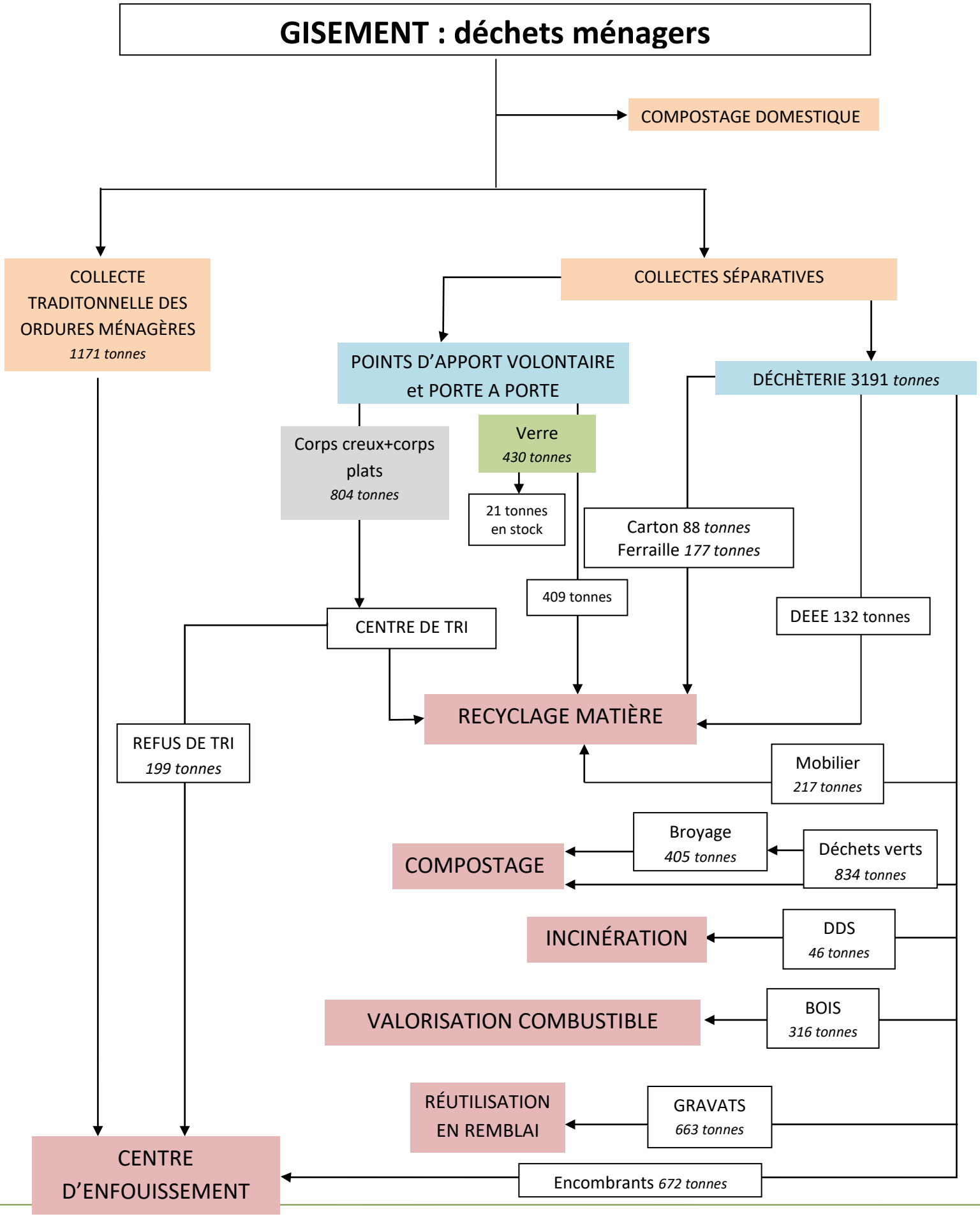

ANNEXE 2 : Prix de reprise des matériaux recyclables collectés en porte à porte.

	Répartition des recettes des reprises des matériaux 2018				
	1er Trim	2ième Trim	3ième Trim	4ième Trim	TOT
Verre	4 174,32 €	3 039,56 €	4 929,21 €	1 975,82 €	14 118,91 €
Cartonnette	4 949,28 €	1 620,00 €	2 520,00 €	2 880,00 €	11 969,28 €
Cartons bruns	1 800,00 €	2 324,00 €	900,00 €	- €	5 024,00 €
Briques alimentaires	40,00 €	40,00 €	- €	17,80 €	97,80 €
Papiers	5 362,18 €	1 642,73 €	5 691,88 €	7 652,40 €	20 349,19 €
TOT CORPS PLATS	**12 151,46 €**	**5 626,73 €**	**9 111,88 €**	**10 550,20 €**	37 440,27 €
ACIER	785,70 €	720,00 €	1 080,00 €	990,00 €	3 575,70 €
ALU	- €	704,00 €	- €	- €	704,00 €
Plastiques PE/PP/PS mixtes	281,40 €	240,00 €	120,00 €	51,60 €	693,00 €
Plastiques PET CLAIR	180,00 €	2 160,00 €	900,00 €	1 800,00 €	5 040,00 €
Plastiques PET FONCE	1 200,00 €	- €	160,60 €	- €	1 360,60 €
TOT CORPS CREUX	**2 447,10 €**	**3 824,00 €**	**2 260,60 €**	**2 841,60 €**	11 373,30 €
TOTAL	**18 772,88 €**	**12 490,29 €**	**16 301,69 €**	**15 367,62 €**	**62 932,48 €**